MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

WORK HOLIDAY VISA VISA VACANCES-TRAVAIL

PAYS PARTENAIRES



Australie



Nouvelle Zélande



Chili



Canada



Taiwan







Coopération entre

le Ministère des Affaires étrangères et européennes, le Ministère de 'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Service national de la Jeunesse



Protocoles d'ententes (MoU) pour jeunes de 18-30 ans



Simplification des procédures administratives

OBJECTIFS



La durée maximum de séjour est de 12 mois



Possibilité de travailler



Voyage, échange et culture



Pour tout renseignement veuillez consulter le site du SNJ sur workandtravel.lu